



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2016 à 18 H 30**

L'an deux mil seize et le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEY Maxime, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. BEY Maxime, VIGNE-ULMIER Bruno, AUBERT-FIGUIERE Geneviève, CARPENTIER Jean-Pierre, MARSEGUERRA Vincent, REYNAUD Aimé, VAYSSE Jean-Pierre, AUBERT Serge, LAURENT Marie-José, CARAMIAUX LECOCQ Guislaine, SARTO BARANCOURT Nadine, PAÏOCCHI Corinne, GUICHARD Christian, SAUREL Xavier.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme LE ROY Laurence qui a donné procuration à M. BEY Maxime, Mme JESION Mauricette qui a donné procuration à Mme SARTO BARANCOURT Nadine, Mme MASSIOT-ALLAIN Marie-Anne qui a donné procuration à Mme AUBERT FIGUIERE Geneviève, M. FLAMME Didier qui a donné procuration à Mme LECOCQ Guislaine, Mme ARNICOT Aude qui a donné procuration à M. VIGNE-ULMIER Bruno, Mme ARMAND Vanessa qui a donné procuration à M. AUBERT Serge, M. MARROU Eric, M. DAUMAS Jérôme et Mme SELLIER Claire.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame AUBERT-FIGUIERE Geneviève.

Le compte rendu de la séance des 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.
---

**Liste des décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (2016-13 à 2016-20).**

**- n° 2016-13 du 1<sup>er</sup> avril 2016 :**

Considérant la nécessité de procéder à un complément de travaux de confortement des piliers et de la voûte des Mines de Bruoux afin de satisfaire la demande de l'INERIS, travaux attribués à l'entreprise MORETTI par la décision n° 2015-57 en date du 26 novembre 2015 pour un montant de 13 930,00 € H.T. soit 16 716, 00 € TTC, considérant le devis complémentaire en date du 14 mars 2016 d'un montant de 5 440,00 € H.T. soit 6 528,00 € TTC, il a décidé de rapporter la décision n° 2015-57 du 20 novembre 2015 et de confier ces travaux de confortement à l'entreprise MORETTI pour un montant de 19 370,00 € H.T. soit 23 244,00 € TTC.

**- n° 2016-14 du 06 avril 2016 :**

Considérant la nécessité de créer une placette de retournement à l'extrémité ouest de la rue de la Plantade, considérant le devis présenté par l'entreprise LTP LUBERON d'un montant de 18 250,00 € H.T. soit

21 900,00 € TTC, il a été décidé de signer le devis présenté par l'entreprise LTP LUBERON d'un montant de 18 250,00 € H.T. soit 21 900,00 € TTC.

**- n° 2016-15 du 07 avril 2016 :**

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du parking situé au nord de la mairie, considérant le devis présenté par l'entreprise ALIZEE TP d'un montant de 5 240,00 € H.T. soit 6 288,00 € TTC, il a été décidé de signer le devis présenté par l'entreprise ALIZEE TP d'un montant de 5 240,00 € H.T. soit 6 288,00 € TTC.

**- n° 2016-16 du 13 avril 2016 :**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 12 avril 2016 transmise par Maître Stéphanie VIGUIER, notaire associée de la SCP Eric ROUSSET-ROUVIERE/Johanna BENHAIM, 18 rue Paradis 13001 MARSEILLE, concernant la propriété non bâtie cadastrée section C n° 2659 pour 7 a 87 ca, rue des Terres Gastes, lotissement le Bastidon lot N° 8, appartenant à la sarl PHAROS IMMOBILIER, représentée par M. PHILIPONEAU Cédric, domiciliée 2 traverse des Massaliottes 13012 MARSEILLE, il a été décidé de ne pas faire exercer le droit de préemption sur ce bien.

**- n° 2016-17 du 13 avril 2016 :**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 12 avril 2016 transmise par Maître Stéphanie VIGUIER, notaire associée de la SCP Eric ROUSSET-ROUVIERE/Johanna BENHAIM, 18 rue Paradis 13001 MARSEILLE, concernant la propriété non bâtie cadastrée section C n° 2648 pour 1 a 93 ca et C n° 2657 pour 2 a 41 ca, rue des Terres Gastes, lotissement le Bastidon lot N° 3, appartenant à la sarl PHAROS IMMOBILIER, représentée par M. PHILIPONEAU Cédric, domiciliée 2 traverse des Massaliottes 13012 MARSEILLE, il a été décidé de ne pas faire exercer le droit de préemption sur ce bien.

**- n° 2016-18 du 13 avril 2016 :**

Considérant la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux dans le bâtiment de la mairie (réfection de la salle du conseil, de la montée d'escalier, changement des menuiseries extérieures et mise aux normes accessibilité aux personnes handicapées sur existants), considérant le devis présenté par la société EPSI dont le montant forfaitaire s'élève à 6 400,00 € H.T. soit 7 680,00 € TTC, il a été décidé de signer le devis présenté par la société EPSI dont le montant forfaitaire s'élève à 6 400,00 € H.T. soit 7 680,00 € TTC.

**n° 2016-19 du 13 avril 2016 :**

Considérant la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes accessibilité aux personnes handicapées du patrimoine immobilier existant (écoles), considérant le devis présenté par la société EPSI dont le montant forfaitaire s'élève à 10 800,00 € H.T. soit 12 960,00 € TTC, il a été décidé de signer le devis présenté par la société EPSI dont le montant forfaitaire s'élève à 10 800,00 € H.T. soit 12 960,00 € TTC.

**n° 2016-20 du 13 avril 2016 :**

Considérant la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un arrêt de bus au stade de Castagne, considérant le devis présenté par la société CEREG dont le montant forfaitaire s'élève à 2 000,00 € H.T. soit 2 400,00 € TTC, il a été décidé de signer le devis présenté par la société CEREG dont le montant forfaitaire s'élève à 2 000,00 € H.T. soit 2 400,00 € TTC.

**01/ Budget communal 2016 - décision modificative n° 1 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification de crédits sur le budget communal.

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification de crédits du Budget communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	2 632.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>D-023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				
R-6459 REMB. SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREV.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 350.00 €
<b>TOTAL R-013 ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 350.00 €</b>
R-7411 DOTATION FORFAITAIRE	0.00 €	0.00 €	6 240.00 €	0.00 €
R-74121 DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 522.00 €
<b>TOTAL R-74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT.</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 240.00 €</b>	<b>8 872.00 €</b>
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>	<b>6 240.00 €</b>	<b>8 872.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
D-10226 OPFI TAXE D'AMENAGEMENT	0.00 €	2 632.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D-10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
R-021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 632.00 €
<b>TOTAL R-021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 632.00 €</b>

## **02/ Fonctionnement des ALSH - tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :**

Monsieur le Rapporteur présente à l'Assemblée le projet de fonctionnement des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à compter du 1er juillet 2016.

Le centre de loisirs d'été sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 13 août 2016 inclus.

Il aura lieu à nouveau cette année dans les locaux de l'école élémentaire « Les Ocre ». Il a reçu l'accord de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il est agréé pour l'accueil maximum de 70 enfants par jour (20 enfants de 3 à 6 ans et 50 enfants de 6 à 11 ans).

Afin de continuer à percevoir les subventions de la CAF, les différentes tarifications seront maintenues sur la base de trois tranches du Quotient Familial (QF) défini par la CAF (tarification de l'ALSH périscolaire des écoles maternelle et élémentaire) et sur la base de 5 tranches pour les autres prestations conformément au tableau ci-dessous :

**Tableau d'équivalence QF/ Revenus mensuels (estimation)**

Quotient familial	Revenus (en euros)			
	1 enfant	2enfants	3 enfants	4 enfants
<b>T1</b> : Inférieur à 400 €	990,00	1188,00	1584,00	1782,00
<b>T2</b> : de 401 à 796 €	1990,00	2388,00	3184,00	3582,00
<b>T3</b> : de 797 à 1196 €	2990,00	3588,00	4784,00	5382,00
<b>T4</b> : de 1197 à 1596 €	3990,00	4788,00	6384,00	7182,00
<b>T5</b> : Supérieur à 1596€				

Après avis de la commission Ecole/Enfance/Jeunesse, il est proposé de maintenir les tarifs fixés en 2009 pour l'ALSH d'été et des petites vacances, de modifier les tarifs pour les activités extérieures et de confirmer la délibération n° 2015.03 du 4 février 2015 pour les tarifs de l'ALSH périscolaire des écoles maternelle et élémentaire.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **APPROUVE** le projet de fonctionnement des ALSH ainsi présenté,

↳ **FIXE** sur proposition de la Commission Ecole/Enfance/Jeunesse, les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

A) **Tarification de l'ALSH été** : (maintien des tarifs 2009)

Quotient familial		Familles de Gargas		Familles extérieures	
		1 à 2 enfants	3 enfants et +	1 à 2 enfants	3 enfants et +
T 1	Journée	4,00 €	3,50 €	6,00 €	5,00 €
	Semaine	17,00 €	15,00 €	26,00 €	22,00 €
T 2	Journée	8,00 €	7,00 €	12,00 €	10,00 €
	Semaine	34,00 €	27,00 €	51,00 €	43,00 €
T 3	Journée	9,00 €	8,00 €	13,00 €	11,00 €
	Semaine	38,00 €	34,00 €	55,00 €	47,00 €
T 4	Journée	10,00 €	9,00 €	14,00 €	12,00 €
	Semaine	43,00 €	38,00 €	60,00 €	51,00 €
T 5	Journée	12,00 €	11,00 €	16,00 €	14,00 €
	Semaine	51,00 €	47,00 €	68,00 €	60,00 €

**B) Tarifification de l'ALSH été pour les enfants ayant une allergie et apportant leur repas :**  
(maintien des tarifs 2009)

Quotient familial		Familles de Gargas		Familles extérieures	
		1 à 2 enfants	3 enfants et +	1 à 2 enfants	3 enfants et +
T 1	Journée	1,60 €	1,10 €	3,60 €	2,60 €
	Semaine	5,20 €	3,20 €	14,20 €	10,20 €
T 2	Journée	5,60 €	4,60 €	9,60 €	7,60 €
	Semaine	22,20 €	15,20 €	39,20 €	31,20 €
T 3	Journée	6,60 €	5,60 €	10,60 €	8,60 €
	Semaine	26,20 €	22,20 €	43,20 €	35,20 €
T 4	Journée	7,60 €	6,60 €	11,60 €	9,60 €
	Semaine	31,20 €	26,20 €	48,20 €	39,20 €
T 5	Journée	9,60 €	8,60 €	13,60 €	11,60 €
	Semaine	39,20 €	35,20 €	56,20 €	48,20 €

**Les tarifs de l'ALSH « 3 enfants et + » (A et B) :** ils s'appliquent en fonction de la composition familiale (au regard de l'avis d'imposition présenté par le parent).

**C) Stages des petites vacances :** (maintien des tarifs 2009)

Quotient familial		Participation Stage petites vacances
T 1	Semaine de 5 jours :	27 €
	Semaine de 4 jours :	21 €
T 2	Semaine de 5 jours :	54 €
	Semaine de 4 jours :	43 €
T 3	Semaine de 5 jours :	55 €
	Semaine de 4 jours :	44 €
T 4	Semaine de 5 jours :	56 €
	Semaine de 4 jours :	45 €
T 5	Semaine de 5 jours :	58 €
	Semaine de 4 jours :	47 €

**D) Tarifs des activités extérieures : (nouveaux tarifs 2016)**

ACTIVITES	Coût de l'activité par enfant	Part. Familles de Gargas	Part. Familles extérieures
Stage d'escalade 3 jours	62,50 €	32,00 €	38,00 €
Stage poney	105,00 €	55,00 €	62,00 €
Stage de voile 5 jours « optimist »	70,00 €	35,00 €	42,00 €
Veillées	15,00 €	5,00 €	7,00 €
Sorties	21,00 €	11,00 €	15,00 €
Piscine	1,60 €	0 €	0 €

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour l'ensemble des tarifs précités, à rembourser les familles qui auront justifié de l'absence de leur(s) enfant(s) (au prorata des jours de présence pour les inscriptions à la semaine).

**E) Tarifification de l'ALSH périscolaire des écoles maternelle et élémentaire (conformément à la délibération du 4 février 2015)**

Quotient familial	Forfait trimestriel
T1 : inférieur à 400 €	6 €
T2 : de 401 à 1196 €	15 €
T3 : supérieur à 1196 €	27 €

  

Forfait journée	2 €
-----------------	-----

- paiement en Août pour le premier trimestre scolaire (septembre, octobre, novembre, décembre)
- paiement en décembre pour le deuxième trimestre scolaire (janvier, février, mars)
- paiement en mars pour le troisième trimestre scolaire (avril, mai, juin, juillet)

↳ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en application la présente délibération.

**03/ Location de terres agricoles - bail à ferme au profit de Marie BEYSSON :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'autoriser la signature d'un bail à ferme au profit de Madame Marie BEYSSON en vue de la location d'une superficie de 13045 m<sup>2</sup> située à proximité de la ferme des Argiles (parcelles B 649, 650 et 763 partie).

Le bail sera conclu pour une durée de 9 années renouvelable et commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Le fermage sera de 96.29 € par an, actualisable en fonction de la variation de l'indice de fermage et payable à terme échu.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **AUTORISE** la location des terres précitées au profit de Madame Marie BEYSSON aux conditions précisées,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à ferme et toutes les pièces nécessaires à son application.

#### **04/ Aménagement d'un arrêt de bus au stade de Castagne – Demande de subventions :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'un arrêt de bus au stade de Castagne.

Il précise que le lotissement de Castagne en bordure de la route départementale n° 201 est équipé d'un arrêt de bus. Celui-ci est très difficile d'accès par les bus en raison de sa voie en impasse qui oblige à la réalisation de manœuvre pour effectuer un demi-tour et ne répond pas aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Après concertation avec le Service études, développement et sécurité de la Direction des transports et de la sécurité du Département de Vaucluse, il est proposé de créer un nouvel arrêt au stade de Castagne qui dispose de l'espace nécessaire et répondra à une demande forte des lotissements de proximité, notamment celui des Griottes. L'utilisation de cet aménagement suppose la suppression de l'arrêt « Castagne » au cœur du lotissement, de celui des « Margouillons » et de celui des « Bassalières ».

Ce nouvel aménagement est destiné à permettre le cheminement des bus sans effectuer de manœuvre de demi-tour et à rendre accessible l'arrêt de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les travaux portent sur

- la création d'un quai en béton balayé,
- la création d'une dalle pour accueillir l'abri bus,
- la dépose et la repose d'un abri bus existant,
- la mise en place du mobilier urbain et de la signalisation,
- l'extension du réseau d'éclairage public avec la mise en place d'un candélabre,
- la réfection de la voirie sur l'emprise de la giration du bus.

Le coût de ce programme estimé à 42 000 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, soit 50 400 TTC peut recevoir l'aide du Conseil Départemental de Vaucluse ainsi qu'une subvention au titre du programme de répartition du produit des amendes de police afin de compléter le financement de cette opération.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **APROUVE** le projet d'aménagement d'un arrêt de bus au stade de Castagne, aux conditions précitées, d'un montant de 42 000 € HT soit 50 400 € TTC,

↳ **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 30 % du montant HT des travaux ainsi que l'aide au titre du programme de répartition du produit des amendes de police,

↳ **FIXE** le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental (30% du HT)	12 600 €
- Programme de répartition des amendes de police	
60 % de la dépense subventionnable sur un montant	
écrêté à 35 000 € HT	21 000 €
- Fonds libres ou emprunt	<u>16 800 €</u>
Montant TTC	50 400 €

↳ **SOLLICITE** la possibilité d'engager les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention du Conseil Départemental,

↳ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **05/ Rénovation des voies de circulation du Village Luberon Château – Demande de subventions :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il serait nécessaire d'améliorer la circulation piétonne du Village Luberon Château.

En effet, les escaliers existants sont en très mauvais état et peuvent provoquer des chutes. Les hauteurs des marches ne sont ni réglementaires ni régulières. Les mains courantes sont parfois inexistantes ou non réglementaires. Les revêtements des voies sont majoritairement en pavés autobloquants qui avec le temps se soulèvent ou s'affaissent et ne sont pas étanches. Avec le temps les voies ont subi des affaissements laissant les regards « tampons » en surélévation formant des obstacles dangereux pour la circulation, notamment des personnes âgées fréquentant le site.

Un avant-projet, dont le montant estimé est de 216 000 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, a été réalisé par le Bureau d'Etudes CEREG.

Les objectifs d'aménagement sont :

- d'améliorer et de sécuriser les voies de circulation,
- de réduire au maximum les différences de niveaux,
- de supprimer un maximum de marches d'escaliers.

Les éléments du programme d'aménagement sont :

- la création de voies piétonnières et circulables en béton coloré,
- la création des trottoirs et terrasses,
- la rénovation des escaliers avec nez de marche contrasté et antidérapant,
- le remplacement des grilles pluviales par des grilles PMR,
- la réalisation de murets de soutènement,
- la création d'une place de stationnement PMR,
- la pose de mains courantes conformes aux normes d'accessibilité.

Ce projet viendra renforcer les actions menées par le Foyer logement Village Luberon Château (installation de monte-personnes, changement de mobilier) et l'Office Public d'HLM (Mise en œuvre de l'ADAP ; énergie habitat : menuiseries, convecteurs et plaques électriques).



Pour ce projet nous pouvons solliciter l'aide de la CARSAT qui peut aller jusqu'à 50 % du montant HT des travaux en tenant compte du nombre de logements du site occupé par les personnes âgées (30 sur 49) et du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation.

Ces travaux dans sa phase de réalisation seront programmés en 2017.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

↳ **APPROUVE** le projet d'amélioration des voies de circulation du Village Luberon Château, aux conditions précitées, d'un montant de 216 000 € H.T soit 259 200 € TTC,

↳ **SOLLICITE** l'aide financière de la CARSAT et du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation année 2016,

↳ **FIXE** le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental (contractualisation 2016)	73 000 €
- Subvention de la CARSAT (taux de 50 % du HT au prorata du nombre de logements occupés par les personnes âgées 30/49ème)	66 122 €
- Fonds libres ou emprunts	<u>76 878 €</u>
Montant HT	216 000 €

↳ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2016 et 2017.

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **06/ Espaces publics entretien – suppression des herbicides – Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, en particulier des herbicides, relève des enjeux de protection de la santé publique et de l'environnement,

Considérant que la Municipalité a engagé en ce sens depuis plusieurs années, avec l'aide des techniciens du Parc National Régional du Luberon une démarche pour de nouvelles pratiques professionnelles, nécessitant l'acquisition de matériels alternatifs,

Vu le plan de désherbage alternatif réalisé par dDAPeV Environnement avec le soutien du PNRL,

A la suite de ce diagnostic, et afin de poursuivre la démarche engagée par la commune, il est nécessaire d'acquérir les équipements permettant de conserver l'état de propreté de la commune.

Ces investissements peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

DESCRIPTION	PRIX H.T	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION	A CHARGE DE LA COMMUNE
Déssherbeur thermique	6 390,00	80 %	5 112,00	1 278,00
Réciprocateur	2 390,00	80 %	1 912,00	478,00
Balayeuse aspiratrice déssherbeuse	65 596,00	40 %	26 238,40	39 357,60
<b>TOTAL</b>	<b>74 376,00</b>		<b>33 262,40</b>	<b>41 113,60</b>

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (pour 18, 1 abstention, 1 contre),**

↳ **APROUVE** l'acquisition des équipements décrits ci-dessus pour un montant total HT de 74 376,00 €,

↳ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

↳ **FIXE** le plan de financement suivant :

- Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau	33 262.40 €
- Charge de la commune sur le montant H.T	<u>41 113.60 €</u>
Total H.T	74 376,00 €

↳ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2016 et 2017 de la commune,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **07/ Affaires diverses :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les riverains des Sauvans demandent le retrait de notre délibération du 2 mars dernier relative à la modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.

**Le Maire,**

**Maxime BEY**